

Image not found or type unknown



Reglement des primes contractuelles

Par **zedef**, le **14/10/2009** à **22:45**

Bonjour, rnsalarié depuis plus d'un an, il est prévu contractuellement en plus de mon salaire une prime sur objectifs, variant entre 500 et 1500 euros. ces primes ne m'ont etees payées que parciellemn. et aujourd'hui suite a plusieurs demandes orales aupres de ma direction, celle ci "evite" le sujet. quelles sont mes options pour obtenir gain de cause???